





COMITÉ RÉGIONAL DE CYCLISME DE LA MARTINIQUE



TOUR CYCLISTE

U17 Mixtes & Dames



Edition 2024





du
Vendredi 31 mai
au
Dimanche 2 juin







RÈGLEMENT

CHAPITRE 1: Règlements particuliers

<u>Article 1</u>: Organisation - Le Tour Cycliste 2024 de Martinique des U17 Mixte et Dames est organisé par le Comité Régional de Cyclisme de Martinique sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional cycliste de la Martinique. Il se dispute du vendredi 31 mai au dimanche 02 juin 2024.

<u>Article 2</u>: Type de l'Epreuve - L'épreuve est une course en individuel. Elle est réservée aux athlètes de catégories U17 Mixte et DAMES. Elle est composée d'un prologue et de 2 étapes se déroulant chacun sur le territoire d'une commune de Martinique.

<u>Article 3</u>: Participation - Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de la FFC, l'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFC. L'engagement est de 20€ par coureur.

Pour toutes les équipes, les bulletins d'engagements devront parvenir au <u>comite-cycliste-martinique@orange.fr</u> le lundi 27 mai 2024 <u>AVANT 12h00</u> délai de rigueur.

<u>Article 4</u>: Les coureurs de nationalités étrangères: Coureurs et membres de l'encadrement des équipes étrangères, devront fournir une assurance personnelle ou collective, couvrant les frais d'hospitalisation ou de maladie, pour la durée de leur séjour sur le territoire de la Martinique.

<u>Article 5</u>: Permanence - La permanence de départ se tient, 2 heures avant le départ de chaque étape, au lieu prévu pour la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collège des commissaires est fixée 1 heure avant le départ de l'épreuve.

Article 6: Liaison radio - Les informations courses sont émises sur la fréquence ordinairement utilisée par le CRCM.

<u>Article 7</u>: Assistance technique neutre - Le service d'assistance technique neutre est assuré par le Comité Régional de Cyclisme de Martinique.

Article 8: Incidents de courses dans les derniers kilomètres

Étape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dument constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le/les coureurs accidentés est/sont crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident.

Son (ou leurs) classement(s) sera (ont) celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape, et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Article 9 : ANTIDOPAGE - Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

<u>Article 10</u>: PROTOCOLE - Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, il en sera de même pour les féminines, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

<u>Article 11</u>: RAVITAILLEMENTS - Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés selon les dispositions réglementaires usuelles. Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc. en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Articles 12 : DÉLAI - A chaque étape, le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30% pour toutes les étapes en ligne avec possibilité de repêchage laissée à l'appréciation du jury.

Article 13: ARRIVÉES - Une banderole dite d'ARRIVÉE sera placée au-dessus de la ligne prévue, et en travers de la chaussée. En cas de disparition de banderole, la ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps Les chronométreurs officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai.

Tous les temps enregistrés par les chronométreurs dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

Sprint : Il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

Article 14 : PÉNALITÉS - Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la FFC.

Article 15 : RÉCLAMATIONS - Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

<u>Article 16</u>: DISPOSITIONS FINANCIÈRES - Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leurs clubs, une fois les résultats du contrôle biologique connus.

<u>Article 17</u>: Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le règlement, il conviendra de se référer aux règlements généraux de la Fédération Française de Cyclisme.

CHAPITRE 2 : Règlement des classements : U17 GARÇONS

1. Classement Général Individuel aux Temps : MAILLOT JAUNE

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un Maillot leader U17 GARÇON

Un trophée sera attribué aux trois premiers U17 Garçons

Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €

CHAPITRE 3: Règlement des classements: U17 FÉMININES

I. Classement Général Individuel aux Temps: MAILLOT ROSE

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un Maillot leader U17 FEMININE

Un trophée sera attribué aux trois premières U17 Filles

Prime journalière au porteur du Maillot: 20 €

CHAPITRE 4: Règlement des classements: DAMES

I. Classement Général Individuel aux Temps: MAILLOT VERT

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un Maillot leader DAME

Un trophée sera attribué aux trois premières Dames

Prime journalière au porteur du Maillot: 20 €

Le port du maillot est obligatoire. Le refus de le revêtir, entraînera la mise hors course.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

1 ^{ère}	absence	30€
2 ^{ème}	absence	50€
3 ^{ème}	absence	mise hors course

Tous les chauffeurs des véhicules de la caravane sportive doivent être titulaires d'une licence FFC

















GRILLES DE PRIX

GRAND PRIX U17 MIXTES et DAMES 2024

U17 garçon	Prologue	1 ^{ère} Etape	2 ^{ème} Etape	Gér	iéral
1er	1 coupe	25,00€	25,00€	80,00€	+ 1 coupe
2ème	1 coupe	20,00€	20,00€	65,00€	+ 1 coupe
3ème	1 coupe	15,00€	15,00€	50,00€	+ 1 coupe
4ème		10,00€	10,00€	35,00€	+ 1 coupe
5ème		10,00€	10,00€	25,00€	+ 1 coupe
6ème				20,00€	
7ème				15,00€	
8ème				15,00€	
9ème				10,00€	
10ème				10,00€	

N°	U17 Garçon Maillot Jaune	Dames Maillot Vert	U17 Fille Maillot Rose
1er	35,00 €	50,00 €	30,00 €
2ème	25,00 €	35,00 €	20,00€
3ème	20,00€	30,00 €	15,00€
4ème	15,00 €	20,00€	10,00€
5ème	15,00 €	15,00 €	10,00€

TOTAL	345,00 €
-------	----------

TOTAL	80,00€	80,00€	325,00€	485,00 €
-------	--------	--------	---------	----------

U17 féminine	Prologue	1 ^{ère} Etape	2 ^{ème} Etape	Général	
1ère	1 coupe	25,00€	25,00€	75,00€	+ 1 coupe
2ème	1 coupe	20,00€	20,00€	60,00€	+ 1 coupe
3ème	1 coupe	15,00€	15,00€	50,00€	+ 1 coupe
4ème		10,00€	10,00€	30,00€	+ 1 coupe
5ème		10,00€	10,00€	20,00€	+ 1 coupe
6ème				15,00€	
7ème				15,00€	

PORTEUR DES MAILLOTS					
MAILLOT JAUNE	20 X 3jrs	60,00€			
MAILLOT ROSE	20 X 3jrs	60,00€			
MAILLOT VERT	20 X 3jrs	60,00€			
MAILLOT VERT	20 X 3jrs	60,00€	_		

TOTAL	180,00 €

TOTAL		80,00€	80,00€	265,00€	425,00 €
-------	--	--------	--------	---------	----------

DAME	Prologue	1 ^{ère} Etape	2 ^{ème} Etape	Gér	néral
1ère	1 coupe	25,00€	25,00€	110,00€	+ 1 coupe
2ème	1 coupe	20,00€	20,00€	95,00€	+ 1 coupe
3ème	1 coupe	15,00€	15,00€	80,00€	+ 1 coupe
4ème				50,00€	+ 1 coupe
5ème				40,00€	+ 1 coupe

TOTAL	60,00€	60,00€	375,00€	495,00 €
-------	--------	--------	---------	----------



Prologue: Vendredi 31 mai 2024

Itinéraires		Kilome	Kilomètres					
itilieralies	Tours	de l'Arrivée	du Départ	28 km/h	30 km/h	32 km/h	34 km/h	m/h 36 km/h 0:00 19:00:00 2:52 00:02:45
Départ - Anneau Cyclable		2,4	0,0	19:00:00	19:00:00	19:00:00	19:00:00	19:00:00
Tour 1	3	1,8	0,6					
Tour 2		1,2	1,2					
Tour 3 - Arrivée		0,0	2,4	00:03:18	00:03:08	00:03:00	00:02:52	00:02:45



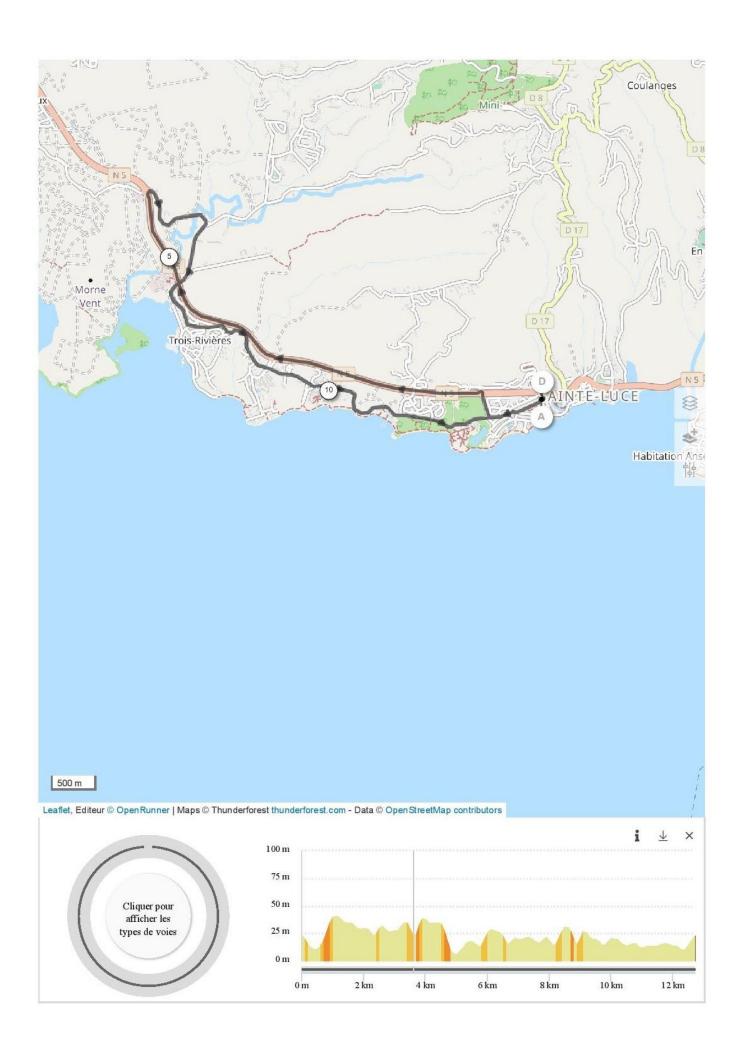


ETAPE 1 : samedi 1^{er} juin 2024

Rassemblement: 12h30

Appel des coureurs : 13h45 Départ : 14h00

ITINERAIRE			Kilomètres		Points	Temps de passage				
		Tours	de l'Arrivée	du Départ	Particuliers	30 km/h	32 km/h	34 km/h	36 km/h	
VC	Pôle des Sports Sainte Luce		85,41	0,00	Départ Fictif					
VC	Croisée Av. des Sucriers		85,09	0,32	Départ Réel	14:00:00	14:00:00	14:00:00	14:00:00	
RD7	Croisée Gros Raisins	1	84,77	0,64						
RD7	Giratoire Frangipanier		84,50	0,91						
RN5	Giratoire Désert		82,10	3,31						
RN5	Giratoire Céron		79,62	5,79						
RD7	Giratoire RAMA		78,58	6,83						
RD7	Entrée Moulin 3 Rivières		77,78	7,63						
RD7	Croisée Désert		76,11	9,30						
RD7	Croisée Gros Raisins - Fin Tour 1		73,30	12,11						
	Fin Tour 2		61,19	24,22						
	Fin Tour 3		49,08	36,33						
	Fin Tour 4		36,97	48,44						
	Fin Tour 5		24,86	60,55						
	Fin Tour 6		12,75	72,66						
	Fin Tour 7		0,64	84,77						
RD7	Croisée Ave des Sucriers		0,32	85,09						
VC	Pôle des Sports de Sainte Luce		0,00	85,41	Arrivée	16:37:20	16:29:03	16:21:36	16:14:51	



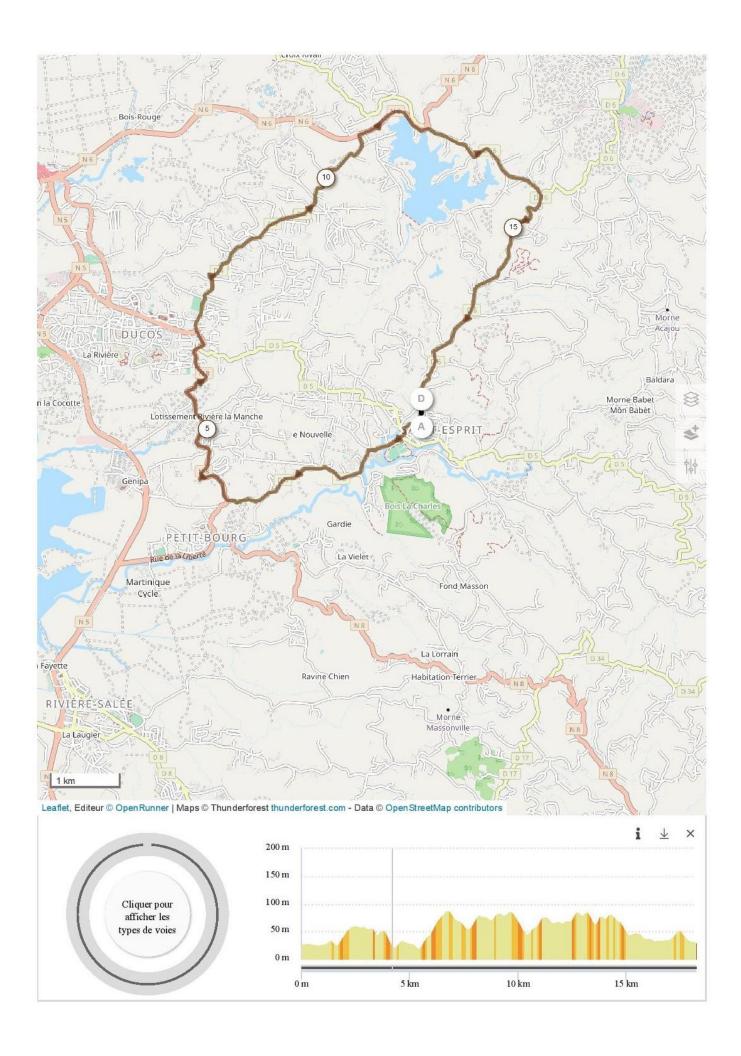


ETAPE 2 : Dimanche 02 juin 2024

Rassemblement: 13h

Appel des coureurs : 14h15 Départ : 14h30

	ITINERAIRE	Tours	KILOM	FTRFS	Temps de Passage				
N°			de l'Arrivée du Dép		30 km/h			36 km/h	
RD6	Caserne Pompiers - St Esprit		72,84	0,00	14:30:00		14:30:00	14:30:00	
RD6	Croisée EDF		69,42	3,42					
RN8	Lot Barrington		68,67	4,17					
RN8	Riv. La Manche	1	67,60	5,24					
RN8	Sommet Lapalun		66,40	6,44					
RN8	Giratoire Lourdes		66,12	6,72					
RD8	Stade Syndic		65,72	7,12					
RD4	Ecole Morne Vert		63,41	9,43					
RD4	Giratoire Fond Savane		62,02	10,82					
RD4	Giratoire Quatre Croisées		60,83	12,01					
RD16	Croisée Saint Laurent		58,67	14,17					
RD6	Rivière Bambou		57,10	15,74					
RD6	Caserne Pompiers - Fin Tour 1		54,63	18,21					
	Fin Tour 2		36,42	36,42					
	Fin Tour 3		18,21	54,63					
	Fin Tour 4 - Arrivée		0,00	72,84					



ÉTAPE 1 : samedi 1 ^{er} juin 2024										
			Kilomètres		Points	Temps de passage				
ITINERAIRE		Tours	de l'Arrivée	du Départ	Particuliers	30 km/h	32 km/h	34 km/h	36 km/h	
VC	Pôle des Sports Se Luce		85,41	0,00	Départ Fictif					
VC	Croisée Av. des Sucriers		85,09	0,32	Départ Réel	14:00:00	14:00:00	14:00:00	14:00:00	
RD7	Croisée Gros Raisins	_	84,77	0,64						
RD7	Giratoire Frangipanier		84,50	0,91						
RN5	Giratoire Désert		82,10	3,31						
RN5	Giratoire Céron		79,62	5,79						
RD7	Giratoire RAMA	1	78,58	6,83						
RD7	Entrée Moulin 3 Rivières		77,78	7,63						
RD7	Croisée Désert	-	76,11	9,30						
RD7	Croisée Gros Raisins - Fin Tour 1		73,30	12,11						
	Fin Tour 2		61,19	24,22						
	Fin Tour 3		49,08	36,33						
	Fin Tour 4		36,97	48,44						
	Fin Tour 5		24,86	60,55						
	Fin Tour 6		12,75	72,66						
	Fin Tour 7		0,64	84,77						
RD7	Croisée Ave des Sucriers		0,32	85,09						
VC	Pôle des Sports de Sainte Luce		0,00	85,41	Arrivée	16:37:20	16:29:03	16:21:36	16:14:51	

























